

## **PROGRAMME de FORMATION DIAGNOSTIQUEUR TECHNIQUE IMMOBILIER** *Formation professionnelle continue*

SARL DNH. Siège social : Le capé 32300 L'ISLE de NOE. Tel 05 62 05 76 97-06 77 13 02 26  
[contact@dnh-formation.fr](mailto:contact@dnh-formation.fr) . SIRET: 50867308400036 NAF: 7112B.

Organisme de formation N° 73 32 00385 enregistré en préfecture de région Occitanie.

### PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION.

Tous publics.

### PRÉREQUIS POUR LA FORMATION.

Connaissances de base dans le bâtiment ou l'immobilier.

### OBJECTIF DE LA FORMATION.

C'est un parcours qualifiant pour se former à la fonction de diagnostiqueur technique immobilier.

La formation permet de connaître les obligations, décrets, normes, arrêtés en vigueur et indispensables.

Le diagnostiqueur est capable de réaliser tous les diagnostics obligatoires en cas de vente, location d'un bien immobilier.

Elle permet au diagnostiqueur de maîtriser l'usage des appareils de contrôle.

L'opérateur est capable de relever les anomalies dans les domaines concernés, de rédiger un rapport de contrôle.

La formation sensibilise les stagiaires à la qualité sanitaire du bien immobilier.

Il est sensibilisé à la réalisation des diagnostics en sécurité.

La formation permet de maîtriser les différents diagnostics immobiliers et permet de réussir aux examens de certification obligatoires.

### CONTENUS DE LA FORMATION – MOYENS PÉDAGOGIQUES.

Chaque module est dispensé de la façon suivante :

Entrée en matière, historique, évolution, adaptation des diagnostics immobiliers à la réglementation en cours.

Les moyens : Salles multimédia connectées internet. Dossier de rapports authentiques à disposition pour consultation.

Projecteur, tableau paper board. Appareils de contrôle. Tableau et appareillages électriques. Installation de gaz.

Echantillons de matériaux. Visite d'un bien immobilier

**1/ Phase cours théorique** dispensés par projection couleur, agrémentés de diapositives, schémas interactifs.

Travail sur rapport type. Réaliser un croquis du bien visité. Porter des annotations.

Contenus de formations remis sur des supports papier et clé usb pour révision à domicile.

Démonstration et usage de logiciel professionnel dédié aux diagnostics immobiliers.

**2/Phase cours pratiques** dispensés par des intervenants certifiés qui ont une expérience de la pratique du diagnostic immobilier.

Chaque module est organisé en atelier pratique sur des cas concrets. Un retour d'expérience des formateurs met en évidence les anomalies recherchées.

A l'issue des ateliers, le candidat rédige un rapport sur un support trame papier puis à l'aide d'un logiciel en conformité avec la réglementation.

### DURÉE DE LA FORMATION.

La formation est dispensée sur 23 jours à raison de 7 heures / jour. Soit une durée de 161 heures.

Les horaires sont : Matin de 8h30 à 12h30 Après-midi de 14h00 à 17h00.

La formation aura lieu dans des salles accessibles équipées multimédia.

L'organisateur pourra changer de salle selon les besoins de la formation.

La formation est organisée en 7 modules avec une sensibilisation à la terminologie du bâtiment appropriée en début de chaque module. Le travail de groupe est suivi d'un travail individuel accompagné.

L'accueil est réservé à un groupe de 8 personnes maximum.

### TARIFS & TVA.

L'organisme de formation est exonéré de la TVA. Les tarifs sont nets hors taxes. (Accord DIRECCTE Occitanie)

### QUALITÉ DES FORMATEURS.

DNH est engagé dans la démarche de certification des formateurs auprès de l'organisme ICPF & PSI.

Les formateurs sont des techniciens supérieurs bâtiment en activité certifiés en qualité de diagnostiqueurs techniques immobiliers depuis plus de 8 ans ils exercent parallèlement les professions de maîtres d'œuvre, expert amiable bâtiment, ingénieur thermicien et coordonateurs sécurité.

La formation « amiante » est dispensée par un formateur habilité amiante SS4 « cumul des fonctions ».

### EVALUATION-SANCTION.

Les connaissances sont contrôlées systématiquement en fin de chaque module par un Questionnement à Choix Multiple en application des examens de certification.

Une mise en situation sur des équipements est contrôlée par un pré rapport.

Une attestation de formation est délivrée à la fin de chaque module si le stagiaire a rempli les conditions préalables de présence aux cours.

Une fiche d'appréciation de la formation et des formateurs sera remise à chaque stagiaire.

Chaque stagiaire pourra apprécier les critères :

Accueil - qualité des équipements - qualité des supports de cours - qualité pédagogique des formateurs - moyens mis en œuvre - durée de la formation – contenu - objectifs atteints.

## PROGRAMME DE LA FORMATION.

### MODULE 1 / ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

DUREE 4 JOURS



Le bois dans la construction, terminologie. Identifier les différentes essences de bois. Les différents traitements.

Les termites souterrains et les termites de bois sec. Connaître les insectes xylophages, les champignons, les pourritures, les mères. Savoir les repérer, les Identifier. Connaître les pathologies et les dégâts causés.

Le cadre réglementaire. La Norme NF P 03-201. Réaliser un schéma.

Méthodologie de recherche des termites et agents destructeurs du bois.

Inspections sur site (cas concret). Rédiger un rapport relatif à la présence ou l'absence de termites selon la norme.

Contrôle des connaissances.

Pré requis : connaissances de base du bâtiment.



Historique. Propriétés physiques-chimiques de l'amiante. L'emploi de l'amiante dans la construction.

Les risques sanitaires liés à l'exposition de l'amiante. Code de la santé publique. Code du travail.

Prévention des risques lors du repérage. Sensibilisation à la fonction d'opérateur niveau SS4.

Le cadre réglementaire. La norme NFX 46-020. Réaliser un schéma.

Méthodologie de recherche de produits et matériaux contenant de l'amiante dans le bâti.

Inspection, relevés sur site (cas concret). Etablir la fiche de prélèvements. Rédiger le rapport amiante.

Contrôle des connaissances.

Pré requis : connaissances de base du bâtiment.

**MODULE 2+ / PRODUITS ET MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE (avec mention)****DUREE 3 JOURS**

Idem module sans mention + IGH, ERP (1ère-4ème catégorie), immeuble de travail hébergeant plus de 300 personnes, bâtiments industriels.

**MODULE 3 / CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB****DUREE 2 JOURS**

Généralités concernant le plomb. Historique. Le plomb dans la construction.

Risques sanitaires. Code de la santé publique. Prévention.

Le cadre réglementaire. La Norme NF X46-030. Réaliser un schéma.

Méthodologie de relevés de mesures (cas concret). Démonstration-utilisation d'un analyseur plomb.

Etablir un rapport CREP « constat des risques d'exposition au plomb ».

Contrôle des connaissances.

Pré requis : connaissances de base du bâtiment.

**MODULE 4 / DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (sans mention)****DUREE 4 JOURS**

Cadre réglementaire du DPE. Notions de base du cadre bâti et thermique du bâtiment.

Les systèmes de production d'énergie et les équipements.

Les différents DPE selon la vente ou la location, l'année de construction.

Méthode de calcul 3CL et relevé de factures. Etudes de cas concrets. Les recommandations.

DPE neuf et attestation pour la RT. Faire un relevé. Pratique sur logiciels professionnels.

Contrôle des connaissances.

**Pré requis :** Trois ans d'expérience en tant que Technicien/Agent de Maîtrise du Bâtiment ou des fonctions d'un niveau professionnel. Niveau équivalent dans le domaine des Techniques du Bâtiment.

Ou - Diplôme Bac+2 dans le domaine des Techniques du Bâtiment ou titre de Niveau III.

#### **MODULE 4+ / DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (avec mention)**

**DUREE 5 JOURS**

Idem module sans mention + approfondissement de la thermique du bâtiment et des systèmes. L'air humide. Les bâtiments collectifs et tertiaires.

#### **MODULE 5 / ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES intérieures des immeubles à usage d'habitation DUREE 4 JOURS**



Notions sur l'électricité. Sensibilisation aux dangers liés au courant électrique.

Composition d'une installation électrique. Schéma de principe. Le tableau, les circuits, la prise de terre.

Les protections des personnes, les disjoncteurs, les liaisons équipotentielles etc.

Le cadre réglementaire. La Norme FD C16-600. Réaliser un schéma d'installation électrique.

Prises des mesures (sensibilité, continuité, terre, etc.). Relever les anomalies.

Travaux pratiques sur un tableau électrique (cas concret). Rédaction d'un rapport.

Contrôle des connaissances.

**Pré requis :** connaissances de base du bâtiment.

#### **MODULE 6 / ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ**

**DUREE 4 JOURS**



Notions sur le GAZ, propriétés etc. Sensibilisation aux dangers liés au gaz.

Composition d'une installation domestique GAZ : les conduites gaz, les entrées d'air, les équipements.

Le fonctionnement des appareils. Contrôle d'une installation.

Prises de mesures de pollution. Détecter les anomalies.

Le cadre réglementaire. La Norme NF P 45-500.

Travaux pratiques sur une installation GAZ (cas concret). Rédaction d'un rapport.

Contrôle des connaissances.

**Pré requis :** connaissances de base du bâtiment.

#### **MODULE 7 / LOI CARREZ. MESURER LES LOTS DE COPROPRIETES**

**DUREE 1 JOUR**



Règlementation juridique de la LOI CARREZ.

Cours théoriques. Pratique de relevés de mesures (cas concret).

Réaliser un schéma. Etablir une attestation de surface habitable & CARREZ.

Contrôle des connaissances. Réalisation de schéma du bien immobilier visité.

**Pré requis :** connaissances de base du bâtiment.



## **LES POINTS FORTS DE LA FORMATION**

**Rappel sur les fondamentaux de la construction - familiarisation avec la terminologie du bâtiment.**  
**Les cours sont dispensés par des opérateurs du diagnostic immobilier en exercice. Les formateurs sont aussi :**  
**Maître d'œuvre bâtiment, expert amiante construction, technicien et ingénieur thermicien, CSPS 1.**  
**Formation amiante dispensée par formateur-opérateur habilité cumul des fonctions Amiante SS4.**  
**Salle équipée multimédia, supports remis sur format papier et clé USB. Connexion internet.**  
**Démonstration et utilisation de Tablette PC professionnelle.**  
**Manipulation d'appareil de mesure : Appareils de contrôle d'ELECTRICITE.**  
**Appareil de contrôle de GAZ. Mesurage de surfaces Disto Laser. Analyseur de présence de PLOMB.**  
**Apprentissage à la réalisation de croquis d'un bien immobilier.**  
**Déplacement sur sites. Ateliers pratiques de mise en situation sur le bâti, étude de cas concrets.**  
**Equipements de formation, tableau électrique, installation gaz et Installation témoin.**  
**Efficacité pédagogique des formateurs de par leur expérience du bâtiment en général et de la pratique du diagnostic immobilier en particulier.**  
**Préparation à la rédaction des rapports sur logiciel professionnel.**  
**Contrôle des connaissances en relation avec les examens de certification.**  
**Accompagnement personnalisé.**